



**AVIS DE PUBLICATION
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement n° 613-05-26 modifiant le Règlement de zonage n° 251-11-07 visant à permettre les thermopompes dans toutes les cours.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 mai 2026 le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 613-05-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 251-11-07 VISANT À PERMETTRE LES THERMOPOMPES DANS TOUTES LES COURS.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^e juin 2026, à 19 h, au Complexe des Seigneuries situé au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
3. Le projet de règlement n° 613-05-26 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Agapit, le 25 mai 2026

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 613-05-26

Règlement n° 613-05-26 modifiant le Règlement de zonage n° 251-11-07 visant à permettre les thermopompes dans toutes les cours.

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le règlement numéro 613-05-26 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 25 mai 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 613-05-26 sur le site internet de la Municipalité le 25 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier